

Conseil de quartier

« Les Etines Guérins »

COMPTE RENDU DE LA SEANCE PLENIERE DU 16 NOVEMBRE 2022

Présents : M. LAFOND (président du conseil de quartier), M. ROCHE (vice-président du conseil de quartier), M. DECHAVANNE, Mme GENDRAT, Mme PEJOUX, M. KHEBAL

Représentants de la ville : Madame le Maire, M. MARDEUIL (1^{er} adjoint délégué à la voirie et aux conseils de quartiers), M. BARGE (adjoint délégué à la sécurité), M. COLLET (adjoint délégué à l'environnement et à la propreté), Mme LESCIEUX (responsable de la Direction Générale), M. POUXE (collaborateur de cabinet)

Après son introduction, Madame le Maire laisse la parole à Mme Emek et Mme Damian Fargeot, représentantes du service environnement de Roannais Agglomération.

1- Présentation de la réorganisation du système de collecte des déchets ménagers par Roannais Agglomération

Après une phase d'enquête en porte à porte par le prestataire SULO de mars à juin, la distribution des nouveaux bacs et la récupération des anciens va avoir lieu entre octobre 2022 et le premier semestre 2023. A terme, la collecte sera modifiée pour réduire la fréquence de ramassage des ordures ménagères résiduelles : 1 fois tous les 15 jours ou 1 fois par semaine. Une nouvelle collecte sélective en multimatériaux sera mise en place en porte à porte 1 fois tous les 15 jours.

La collecte du verre continuera de se faire uniquement sur les bacs d'apport volontaire collectifs.

Les immeubles collectifs ont été traités en direct avec les syndics ou les bailleurs sociaux. Un relais d'information sera fait dans le bulletin municipal.

Il est évoqué la question du maintien ou du rattrapage de la collecte des déchets lors des jours de grève ou des jours fériés ? le sujet est encore à l'étude par Roannais Agglomération.

Il est demandé comment le public sera informé des jours de collecte ? Le service étudie encore la question, avec un affichage directement sur les bacs et/ou les relais sur les réseaux sociaux et les media.

Après l'intervention des agents de Roannais Agglomération, M. LAFOND, président du conseil de quartier, remercie les agents et le public présent. Il annonce l'ordre du jour de la séance plénière.

2- retour sur les commissions

Commission voirie :

Rues Abbé Prajoux et Jean Moulin : les travaux ont accusé un peu de retard dû à la météo. Le traçage au sol définitif est prévu au 1^{er} trimestre 2023.

Commission environnement :

L'aménagement du petit bois est prévu en 2023 sous réserve de l'arbitrage budgétaire des élus. Le projet a été vu avec les habitants pour végétaliser un maximum dans et autour du bosquet et planter une haie arbustive en remplacement de la végétation grillée. Aucun mobilier ne sera installé, à la demande des habitants.

3- ouverture du restaurant scolaire

Le nouveau restaurant scolaire ouvrira officiellement le 24 novembre. Il est envisagé que les prochaines réunions du conseil de quartier aient lieu dans cette salle.

4- Le centre socioculturel du Coteau

Le directeur et les deux vice-présidentes du centre socio-culturel présentent leur structure associative agréée par la CAF et conventionnée avec la ville du Coteau. Les centres sociaux se placent dans le mouvement de l'éducation populaire et réfèrent leur action à 3 valeurs fondatrices : la dignité humaine, la démocratie et la solidarité. Ils agissent selon des dimensions individuelle, collective et d'intérêt général.

Dans le quartier des Etines, le centre social est présent grâce à un appartement au 2 boulevard Charles Gallet, qui accueille le club ados les mercredis, l'accompagnement scolaire et des activités adultes. Il est signalé la recherche d'un local plus grand pour le club ados.

Des habitants rappellent que le centre organisait il y a quelques années une fête de quartier aux Etines, cette fête pourrait-elle être réorganisée ? Les représentants répondent que le centre ne dispose plus du budget pour porter une telle manifestation, mais qu'ils sont disponibles pour accompagner les initiatives des habitants.

5- Plan de sobriété énergétique

Face à l'inflation des prix de l'énergie, les collectivités comme les particuliers réfléchissent à des plans d'action pour diminuer leurs consommations. Madame le Maire explique qu'au début de son mandat, elle avait demandé la renégociation des contrats d'énergie de la mairie, ce qui a déjà limité l'impact des hausses de tarifs. Cependant, des mesures supplémentaires seront encore prises :

- Extinction de l'éclairage extérieur des bâtiments publics à partir de 21h30
- Extinction des panneaux d'information leds à partir de 22h
- Baisse de la température de chauffage dans les bâtiments publics et les écoles : 20° en heures pleines, 18° en heures creuses. Les gymnases seront chauffés à 16°.

L'éclairage public a également été réduit en concertation avec l'ensemble des maires de Roannais Agglomération : L'extinction totale sera programmée de 0h00 à 6h00 du lundi au vendredi, de 1h00 à 7h00 du samedi au dimanche.

Les décorations lumineuses de la période de Noël sont maintenues. Elles seront allumées du 2 décembre au 2 janvier, sur les mêmes horaires que l'éclairage public.

6- Echange sur la sécurité avec M. BARGE

Il est demandé si la ville est dotée de caméras infrarouges ? Non, les élus n'ont pas fait ce choix qui représentait un surcoût, car la qualité d'image est insuffisante.

M. BARGE ajoute qu'il n'y a pas de visibilité suffisante pendant les coupures d'éclairage public pour permettre l'exploitation des caméras.

Il est signalé des dérapages de véhicules aux abords du groupe scolaire : M. BARGE confirme qu'un responsable a bien été identifié et sera convoqué par la police. Il rappelle aussi que les habitants doivent appeler la police au n°17 pour signaler tout incident, ce qui n'est pas fait systématiquement.

Il est signalé un dépôt d'ordures sur le parking du lycée professionnel : les responsables ont été identifiés et convoqués. Un premier rendez-vous a eu lieu, un nouveau rendez-vous a été convenu en janvier avec le commissariat. D'autres convocations ont eu lieu également pour des faits d'incivilités et de violences verbales. Il est rapporté qu'une personne est descendue un jour dans la rue avec une machette, la police est intervenue.

Les habitants présents constatent globalement que le niveau de sentiment de sécurité est remonté depuis une année.

7- animations des fêtes de fin d'année

Mme LESCIEUX présente le programme des manifestations de la ville pendant les fêtes de fin d'année.

La fête des lumières aura lieu le vendredi 9 décembre à partir de 18h, avec les traditionnelles retraite aux flambeaux et soupe des chefs costellois organisées par le comité des fêtes au profit du téléthon. Un concert de chants de Noël et un mapping sur la façade de la mairie compléteront la soirée.

3 marchés de Noël seront organisés dans le parc Bécot, avec des marchands et animations différentes :

- Vendredi 9, samedi 10 et dimanche 11 décembre de 14h à 18h
- Vendredi 16, samedi 17 et dimanche 18 décembre de 14h à 18h
- Mardi 20, mercredi 21 et jeudi 22 décembre de 14h à 18h

Un programme complet d'animations pour les enfants sera mis en place chaque jour durant le marché.